



Commune de Sahurs

Note de synthèse relative au vote du budget 2022

1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Sahurs, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans un contexte difficile. Il n'est pas facile de faire des prévisions face aux inquiétudes et incertitudes, deux notions qui reviennent régulièrement lors de la construction du budget. Le contexte actuel, avec la guerre en Ukraine, invite à la prudence avec les chiffres ; la hausse de l'inflation et les coûts de l'énergie vont impacter le budget.

Suite à la réunion de la commission des finances le 18 mars 2022, le budget 2022 a été voté le 29 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures et est publié sur le site de la commune. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (prestations de cantine, garderie, ALSH, etc.)
- De préserver l'aide apporté aux associations locales en ramenant les subventions sur la base du montant accordé en 2020 ; rappelons que la paralysie due à la COVID nous avait conduit à diminuer les subventions pour certaines associations en 2021
- De geler les taux de TFB et TFNB pour ne pas alourdir la pression sur le budget des ménages déjà beaucoup impacté par la hausse du carburant et de l'augmentation des denrées
- De permettre à la commune d'investir sur de nouveaux équipements

SECTION	BP 2022	DONT CREDITS REPORTES - DP	DONT CREDITS REPORTES - RC
FONCTIONNEMENT	928 764.00		
INVESTISSEMENT	538 698.00	6 900.00	
TOTAL	1 467 462.00		

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment les dépenses courantes (achats de denrées, réparations diverses, etc.), le

versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement (hors virement à la section de fonctionnement) englobe une hausse de 27 296 € (3.34%) par rapport au budget de l'exercice précédent. Toutefois, comparé aux dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice de 2021, la prévision prévoit une hausse de 14.33 % (mesure de prudence face à l'incertitude du coût de l'énergie et autres denrées).

A. Les dépenses

Libellé	Montant €
011 charges à caractère général	243 750
012 charges de personnel et frais assimilés	449 330
014 atténuations de produits	1 500
65 autres charges de gestion courante	122 610
Total des dépenses de gestion courante	817 190
66 charges financières	1 650
68 dotations aux provisions semi-budgétaires	2 500
022 dépenses imprévues	17 924
Total des dépenses réelles de fonctionnement	839 264
023 virement à la section d'investissement	85 000
042 opération d'ordre de transfert entre sections	4 500
Total des dépenses de fonctionnement	928 764

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) (243 750 €)

Les charges à caractère général de 243 750 € contre 203 003 € affichent une hausse de 20,07 % pour couvrir l'augmentation incertaine du coût de l'énergie.

La commune prévoit également la réfection complète en peinture de 2 bâtiments ; la garderie et la poste ainsi qu'une réhabilitation légère des vestiaires du foot. (40 000€)
Le classement et le tri des archives communales qui devait avoir lieu l'an passé est programmé pour cette année. (5 500€)

2. Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) (449 330 €)

La fréquentation en augmentation constante de jeunes enfants au centre de loisirs pendant les périodes extrascolaires nécessite le recrutement complémentaire d'animateurs pour assurer les règles d'encadrement. Toutefois, les charges de personnel sont maîtrisées par la souscription de contrat PEC (prise en charge par l'état de 65% du salaire brut) pour un agent d'animation et par un coût encadré par une

convention signée avec l'IDEFHI pour un de leur travailleur social en poste au restaurant scolaire. Le budget 2022 répond aussi aux augmentations d'indice et de charges sociales intervenant au cours de l'exercice.

3. Subventions et participations (chapitre 65) (122 610 €)

La commune maintient son soutien aux associations locales, le montant des subventions allouées s'élève à 30 150 €. Les dépenses d'informatique en 'nuage' ont été portées à 17 000 € pour le passage obligatoire à la nomenclature M57 à compter de 2023.

4. Charges financières (chapitre 66) (1 650 €)

Pour 2022, les charges financières s'établissent à :

- 1 650 € en section de fonctionnement, pour les intérêts de la dette,
- 10 800 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital emprunté.

La contribution au financement de la section d'investissement se fait notamment par le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 85 000 €.

5. Dépenses imprévues (chapitre 022) (17 924 €)

Afin de pallier à des dépenses imprévues, l'article 022 a été budgété pour 17 924€.

B. Les recettes

Libellé	Montant €
013 atténuation de charges	3 300
70 produits des services, du domaine et ventes.	76 350
73 impôts et taxes	531 000
74 dotations et participations	173 461
75 autres produits de gestion courante	20 010
Total des recettes de gestion courante	804 121
76 produits financiers	2 104
77 produits exceptionnels	200
Total des recettes réelles de fonctionnement	806 425
Résultat reporté	122 339
Total des recettes de fonctionnement cumulées	928 764

La commune n'a pas de ressources propres, nos principales recettes sont constituées par :

- Les dotations de l'Etat et des participations reversées par la Métropole Rouen Normandie
- Et
- Les impôts et taxes

Les redevances et droits des services à caractère social et périscolaires (centre aéré, garderie, cantine) constituent les principales prestations de services. La commune loue également quelques terres agricoles dont le revenu est d'environ 1 350€/an.

1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) (76 650 €)

Compte-tenu de la baisse d'enfants scolarisés, les redevances (cantine, garderie) sont estimées à 65 650 €.

2. Impôts et taxes (chapitre 73) (531 000 €)

Comme le Président de la République s'y est engagé, plus aucun foyer ne paiera la TH (taxe d'habitation) sur sa résidence principale. Le produit de TH compensé à la commune est calculé en tenant compte des bases 2020 et des taux 2017.

Cumulées à la taxe sur les pylônes électriques et à la taxe sur la consommation finale d'électricité, les recettes des impôts et taxes sont estimées à 531 000 €.

Il est opportun de rappeler que le budget est voté sans que le conseil ait délibéré sur l'application des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Le chapitre 73 pourrait faire l'objet d'un ajustement par décision modificative à l'issue du vote.

3. Dotations et participations (chapitre 74) (173 461 €)

Les dotations de l'état en baisse depuis des années nous appellent à la prudence. Le budget de 2022 tient compte d'une baisse de 7% par rapport à l'an passé.

4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75) (20 010 €)

Le produit des revenus d'immeubles enregistre une légère augmentation. Nous pouvons, cette année, répondre favorablement aux demandes de locations de la salle communale.

5. Produits financiers (chapitre 76) (2 104 €)

Ce chapitre est alimenté par le produit des intérêts de l'emprunt théorique calculé par la Métropole Rouen Normandie suite aux transferts de charge. Son montant est de 2104€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. Elle est liée au projet de la collectivité à moyen et long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, des biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures nouvelles.

En recettes, on distingue :

- Les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissements retenus,
- L'excédent de fonds capitalisés,
- Le reversement du FCTVA,
- Les autres immobilisations financières

Le virement de la section de fonctionnement alimente la section d'investissement à hauteur de 85 000€.

A. Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de 531 798 € :

Dépenses d'investissement	RAR N-1 en €	Propositions nouvelles 2022 en €
Immobilisations incorporelles (frais d'études, licences, ...) sauf 204		53 000
Subventions d'équipements versées		
Immobilisations corporelles (terrains, matériels, constructions, ...)	6 900	268 940
Immobilisations en cours		175 000
Total des dépenses d'équipement		496 940
Emprunts et dettes assimilées		10 800
Dépenses imprévues		24 058
Total des dépenses financières		34 848
Total des dépenses réelles d'investissement	6 900	531 798
Total RAR + propositions nouvelles 2022	538 698	

Les projets d'équipements et de travaux portent essentiellement sur les domaines suivants :

RESTE A REALISER N-1	6 900
NOUVELLES INSCRIPTIONS	

Rénovation de l'église Saint-Sauveur (études et prévisions phase 1 - travaux)	208 000
3 ^{ème} phase de mise en accessibilité	36000
Bacs à sable pour la voirie	2 500
Poste informatique (garderie + ALSH)	1 440
Tableau interactif mobile	3 500
Véhicule pour service technique	20 000
Réfection de l'éclairage du terrain de foot	15 000
Réfection des vestiaires foot	15 000
Matériel pédagogique divers	1 000
Jeux square	36 000
Programme actée (étude énergétique du groupe scolaire)	20 000
Tableau d'information	29 000
Matériel de cuisine (restaurant scolaire)	9 000
Défibrillateur	1 500
4 ^{ème} phase de mise en accessibilité (sanitaires de la salle polyvalente)	93 000
Système alarme (école)	3 000
Installation de tables pique-nique	3 000

Les dépenses imprévues, étant destinées à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, sans attendre ou provoquer une réunion du conseil municipal pour procéder à un virement de crédits provenant de ce chapitre, sont estimées à 24 058 €.

L'amortissement du capital emprunté s'élève à 10 800 €. La commune a un très faible taux d'endettement. Le capital restant dû, après le remboursement des échéances annuelles de 2022 s'élèvera à 62 849 €.

B. Les recettes

Recettes d'investissement	RAR N-1 en €	Propositions nouvelles 2022 en €
Résultat reporté		198 834
FTVA		25 128
Subventions d'investissement (Etat, Département, Métropole Rouen Normandie)		87 841
Excédent de fonds capitalisés		130 000
Autres immobilisations financières (MRN)		7 395
Virement de la section de fonctionnement		85 000
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)		4 500
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		538 698

CONCLUSION

Face à la baisse des dotations de l'Etat et la pression fiscale, l'équation pour boucler le budget se complique d'années en années.

Pour y parvenir, la commune poursuit ses objectifs de rénovation énergétique du patrimoine bâti, cette politique permet de maîtriser les charges de fonctionnement en réduisant, principalement un des postes le plus coûteux, celui de l'énergie.

En 2021, les contrats de maintenance ont été réétudiés ainsi que les contrats d'assurances, permettant d'ajuster ce poste de dépenses.

Par ailleurs, La Commune s'est fixée l'objectif de répondre à l'une des mesures phares de la loi EGALIM de servir des repas au restaurant scolaire constitués d'au moins 50% issus de filières durables dont 20% de produits BIO. Cette mesure sera suivie de l'élimination totale des plastiques au restaurant scolaire.

En final, ce budget a été construit dans l'esprit d'une maîtrise des charges afin de dégager des ressources propres sur le cycle de fonctionnement courant et ainsi posséder une marge de manœuvre pour financer une partie des investissements.

Fait à Sahurs, le 30/03/2022

Le Maire

Thierry GOENNE

